AVIS D'OUVERTURE D'ENQUETE PUBLIQUE

Déclaration d'Intérêt Général pour des opérations préventives d'entretien et de gestion des embâcles dans les cours d'eau en prévention des inondations et rappel des obligations des propriétaires riverains des cours d'eau sur le territoire du Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Chiers et de ses affluents

Porteur du Projet : Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Chiers et de ses affluents (SIAC)

La Direction Départementale des Territoires de Meurthe-et-Moselle a prescrit une enquête publique pour la Déclaration d'Intérêt Général pour des opérations préventives d'entretien et de gestion des embâcles dans les cours d'eau en prévention des inondations et rappel des obligations des propriétaires riverains des cours d'eau sur le territoire du Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Chiers et de ses affluents.

Au terme de l'enquête publique, sur avis du commissaire enquêteur, le Préfet pourra statuer sur la Déclaration d'Intérêt Général.

Cette enquête se déroulera du 04 novembre au 04 décembre 2019.

Le siège de l'enquête publique est fixé au Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Chiers et de ses affluents, 3 Avenue Charles de Gaulle, 54260 LONGUYON, où toute correspondance postale relative à l'enquête publique pourra être adressée à Monsieur Jean-Marie Briard, retraité, en qualité de commissaire enquêteur.

Les pièces du dossier de l'enquête publique, en version papier, ainsi qu'un registre d'enquête, côtés et paraphés par le commissaire enquêteur, seront déposés pendant toute sa durée dans les mairies des communes suivantes :

Avioth, Bazeilles-sur-Othain, Breux, Charency-Vezin, Chauvency-le-Château, Chauvency-Saint-Hubert, Colmey, Ecouviez, Epiez-sur-Chiers, Flassigny, Grand-Failly, Han-lès-Juvigny, Iré-le-Sec, Jametz, Juvigny-sur-Loison, Longuyon, Louppy-sur-Loison, Marville, Montigny-sur-Chiers, Montmédy, Petit-Failly, Pierrepont, Quincy-Landzécourt, Remoiville, Thonne-la-Long, Thonne-le-Thil, Thonne-les-Près, Thonnelle, Velosnes, Verneuil-Grand, Verneuil-Petit, Vigneul-sous-Montmédy, Villette, Villers-le-Rond, Villécloye et Viviers-sur-Chiers.

Aussi, le dossier sera consultable sur le site internet www.syndicat-chiers.fr.

Toute personne intéressée pourra formuler ses observations et propositions pendant toute la durée de l'enquête publique :

- soit en les adressant par écrit au siège de l'enquête, à l'attention de M. le commissaire enquêteur (3 Avenue Charles de Gaulle, 54260 LONGUYON) ;

- soit par voie électronique à l'adresse suivante : contact@syndicat-chiers.fr ;

- soit en les consignant directement sur les registres d'enquête à disposition du public dans chaque commune ou en les adressant oralement ou par écrit au commissaire enquêteur lors de ses permanences.

Les jours des permanences dans les lieux d'enquête seront les suivants :

Dates des permanences	Heures des permanences	Lieux
Lundi 04 novembre 2019	10h00 – 12h00	Mairie de Longuyon – 1 Place de l'Hôtel de Ville 54260 Longuyon
Mardi 12 novembre 2019	15h00 – 17h00	Mairie de Charency-Vezin – 2 rue de la Poste 54260 Charency-Vezin
Samedi 16 novembre 2019	10h00 – 12h00	Mairie de Montmédy – 1 Place Raymond Poincaré 55600 Montmédy
Mercredi 04 décembre 2019	15h00 – 17h00	Mairie de Longuyon – 1 Place de l'Hôtel de Ville 54260 Longuyon

A l'issue de l'enquête, le public pourra consulter pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur, sur le site internet www.syndicat-chiers.fr et dans chacune des mairies qui ont tenu lieu de permanence ainsi qu'à la préfecture de Meurthe-et-Moselle.

Fait à Longuyon, le 09/10/2019

La Présidente du SIAC

Morgane PITEL

MORGANE PITEL
2019.10.10 06:42:25 +0200
Ref:20191009_112056_1-1-O
Signature numérique
le Président